

Défense

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SERVICE GRATUIT

du journal, durant les mois de **Novembre**
et **Décembre** 1909, aux nouveaux abonnés
d'UN AN, à partir du 1^{er} JANVIER 1910.

CONCOURS POUR UN NOM

L'ARTICLE intitulé *Une question de mot*, paru ici il y a huit jours, nous a valu une série de lettres aimables et dont les auteurs, sauf un, se déclarent tous d'accord sur l'utilité de donner un nom français à l'association baptisée *Heimatschutz* par nos confédérés de langue allemande. L'un de nos correspondants nous engage à ouvrir à ce sujet un concours dans nos colonnes. L'idée est trop bonne pour que nous ne l'adoptions tout de suite. Ainsi, que les lecteurs ayant un ou des noms à proposer veuillent bien nous les communiquer. Le *Conteur* les publiera avec le plus grand plaisir. A notre avis, il en faudrait un qui ne fût ni prétentieux, ni pédant, mais simple, clair, populaire et qui sonnât bien.

Un autre de nos amis nous suggère déjà le titre de *Pour les beautés de la Patrie*, qui serait vraiment parfait s'il pouvait se condenser en un ou deux mots.

Pour d'autres, *L'Art public* paraîtrait une formule acceptable.

A votre tour, mesdames et messieurs qui ne vous êtes pas encore prononcés et à qui est chère la cause de nos beautés nationales!

Le concours est ouvert.

Les noms proposés seront soumis à la section vaudoise qui vient de se fonder. C'est elle qui décidera, et son choix sera la récompense de celle ou de celui qui aura trouvé le titre le plus heureux.

Une des personnes qui ont bien voulu nous dire leur sentiment sur cette question de mot, nous écrit :

« J'ai lu avec intérêt l'article du *Conteur vaudois*. Il m'a tout à la fois réjoui et affligé. Réjoui parce que vous approuvez pleinement les principes du... *Heimatschutz* et affligé à cause de la querelle verbale que vous nous cherchez. Quoi, monsieur, un mot a-t-il tant d'importance et ne pouvez-vous vraiment aimer votre pays qu'en français; la langue de Voltaire vous est-elle plus chère que le patrimoine de beauté que vous possédez en commun avec tout Suisse, même allemand, que vous renoncerez à le défendre si vous devez prononcer: *Heimatschutz*! Ne vous semble-t-il pas, monsieur, que l'idée de patrie doit dominer les susceptibilités régionales et ne trouvez-vous pas qu'il est fâcheux d'entendre toujours les Vaudois crier sur les toits qu'ils sont d'une autre race que les Suisses, Suisses tout court. Ces Suisses, ces nobles Suisses qui ont baigné dans leur généreux sang nos libertés très hautes et qui ont prononcé de si fières paroles... en allemand... mon Dieu, oui...

» Ceci ne veut pas dire que pour mon compte,

et pour simplifier les choses, je m'opposerais dans le sein du comité — dont j'ignore du reste les intentions — à ce qu'on adopte un nom français, si on en trouve un, je tiens simplement à exprimer un regret à voir de bons esprits, des intelligences distinguées se buter ainsi à une question en somme secondaire, et lui donner tant d'importance qu'ils y subordonnent entièrement un grand intérêt.

» Vous me permettez, en outre, de vous faire remarquer, monsieur, qu'aucun des noms que vous proposez n'exprime l'idée supérieure, l'idée « morale » du *Heimatschutz*, celle qu'a fait ressortir avec une telle éloquence, un si chaleureux amour, M. Bovet, dans sa conférence « malfaiteurs inconscients »...

Sur ce dernier point, nous sommes d'accord. Nos confédérés mettent tant de choses dans *Heimatschutz* qu'il est diablement difficile de trouver en français un mot correspondant; mais si les riverains de la Seine avaient à baptiser une association comme le *Heimatschutz*, ils lui trouveraient bien un nom. Lequel? C'est ce que nous diront, nous l'espérons bien, les résultats de notre petit concours.

Quant à chercher quelque chose comme une querelle de Welsche à Suisse allemand, erreur! Nous nous bornons à soutenir, sans aigreur, deux points de vue qui nous paraissent raisonnables :

1^o Voir s'accroître le nombre de ceux qui se proposent de lutter contre l'enlaidissement de nos villes, contre les mutilations du paysage.

2^o Défendre notre langue maternelle.

Y a-t-il là de quoi blesser nos compatriotes de la Suisse allemande? Ceux-là même d'entre eux qui appartiennent au *Heimatschutz* ne se féliciteront-ils pas de voir que nous nous efforçons de rendre populaire dans le canton de Vaud une société dont le nom ne dit rien à des oreilles latines, quelque doux, grave, ému et passionné qu'il puisse être pour nos confédérés? Et puis, tout en restant de bons patriotes et de bons Suisses, n'est-ce pas pour nous un devoir que d'essayer de préserver notre langue, déjà si grandement altérée, et si nous ne le faisons pas, ne mériterions-nous pas nous-mêmes l'épithète de « malfaiteurs inconscients »? V. F.

S'ALLAVANT PAS MÊ RENOMMA

S EIMBLIE pas que l'è la quat'an
Que lè dzein de Mollie-Bocan,
Quand l'è que lài a z'u lè vote,
On dzò que l'avant fè ribotte,
M'ant met dau Conset communa,
Cà faillai pas on talipotse,
On mi-fou, fo bin on toliotse...
— S'allavant pas mè renommmâ?

*

Cein mè farai rido delào
Et l'èin sari tot vergognâo!
Mè que l'amâvo tant ellia plîèce,
Foudrai pas qu'avoué lau remèce
Ie vignant dinse m'ècovâ:
On hommo que l'a dâi botollie,
On gros tsédau, bâo, modze, pollie...
— S'allavant pas mè renommmâ?

*

Sé prau que mè rapporte rein,
Ne fenna ne paille, ne erdzein:
Lè dzein quemet mè, de cabosse,
Travaillant pas po çosse et çosse,
Sant pas adî à recliamâ,
L'è po l'honneu que sè bregandant!
Et pu lè conseilè quemandant!...
— S'allavant pas mè renommmâ?

*

Tonneau! farai biau pè l'ottô!
Ma fenna tseidrâi dau gros mô
Et mè tsertserâi onna rogne.
Ie mè derâi: « L'è 'na vergogne! »
Du tot llein, on l'ourâi bramâ:
« Gros fou! l'i bon que po l'étrâbllio!
Gnagnou, chougan, toupin dau diâbllio!
N'ant pas voliu tè renommmâ. »

*

Ma fâi, n'a pas à tortelhi:
Mè faut on bocon babelhî
Avoué ti, payî dâi quartette,
Dâi bon repè, dâi z'izelette,
Câ po sè fère bin amâ
Ie faut la man à la catsetta:
Volant pas por onna peggnetta.
— Faut bin que sèfo renommmâ.

*

Hardi! Davî, réveille-tè!
Faut que lè dzein diessant de tè!
« N'è rein flè, on hommo de sorta,
On vâo pas lo fotre à la porta.
Porquie dinse lo dègomâ?
N'a-te pas 'na grôcha courtena,
'Na carrâie avoué 'na terpena?
Crâio qu'on pâo lo renommmâ.

MARC A LOUIS.

A l'examen de géographie. — Un des experts désigne de la baguette le canal de la Manche et demande à un élève :

— Comment nommez-vous ce canal ?

Le gamin ne peut répondre. Il se tourne, anxieux, vers le régent placé derrière l'expert.

Le régent, fort contrarié de l'embarras de son meilleur élève et pensant le mettre sur la voie, saisit vivement et secoue la manche de son habit.

Alors le gamin, tout à coup :

— Le canal de la veste, m'sieu !

E.

Défense. — Une femme, accusée d'avoir empoisonné son mari, comparait devant le tribunal criminel. L'heureux époux, soigné à temps, est complètement guéri.

Le président. — Accusée, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

La douce épouse. — Je demande l'autopsie !

La carte civique. — Un instituteur pose à ses élèves diverses questions auxquelles ils doivent répondre par écrit. Au nombre de ces questions, celle-ci :

« Qu'est-ce que la *carte civique* ? »

Un des élèves a donné la réponse suivante :

« Les cartes civiques changent de couleur tous les quatre ans, comme le Grand Conseil. »
(Authentique.)